

## PROCÈS DU RN : À L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LA RIPOSTE DE MARINE LE PEN SECOUE LES DÉPUTÉS

Au lendemain de la condamnation de Marine Le Pen à cinq ans d'inéligibilité avec exécution immédiate, la contre-attaque du Rassemblement national était au cœur des discussions, mardi 1er avril 2025, à l'Assemblée nationale. De nombreux députés s'inquiètent de la mise en cause de l'autorité judiciaire.

Assis dans l'hémicycle, les députés du Rassemblement national font bloc autour de Marine Le Pen. À quelques minutes du début de la séance des questions au gouvernement, mardi 1er avril, l'ambiance est détendue au point que l'un d'eux s'amuse à crier « *Madame la présidente !* », comme le fait habituellement un huissier de l'Assemblée nationale pour annoncer l'arrivée de Yaël Braun-Pivet au perchoir. Tous les députés RN se lèvent et rient de bon cœur. Marine Le Pen aussi.

Le matin, en réunion de groupe, la triple candidate à l'élection présidentielle a organisé – et mis en scène sous les yeux des caméras des chaînes d'information en continue – la riposte contre la « *tyrannie des juges* » et « *le système (qui) a sorti la bombe nucléaire* ». Allusion à [sa condamnation à cinq ans d'inéligibilité avec exécution provisoire](#) et quatre ans de prison, dont deux ferme aménagés sous bracelet électronique. L'après-midi, premier orateur à interroger le gouvernement, le député RN de la Somme Jean-Philippe Tanguy accuse, d'une voix étranglée, « *un quarteron de procureurs et de juges (qui) prétend sortir du droit pour exercer la vendetta du système contre son seul opposant, le Rassemblement national !* »

À lire aussi

[Procès du RN : Marine Le Pen inéligible, un bouleversement politique majeur](#)

Le ministre de la justice Gérald Darmanin répond que les responsables du RN condamnés peuvent interjeter appel et souhaite même « *personnellement* » que « *ce délai de jugement nouveau à la cour d'appel de Paris puisse être organisé dans un*

*délai le plus raisonnable possible* ». Une façon de prendre en compte [l'échéance présidentielle](#) de 2027. Mais le garde des Sceaux relève aussi que Jean-Philippe Tanguy a « *sans doute oublié d'apporter (son) soutien aux magistrats menacés* » depuis la veille, entraînant les applaudissements de tous les députés, debout, de La France insoumise aux Républicains.

### « Une inversion des valeurs scandaleuse »

Cet échange illustre les débats qui partagent les parlementaires après [le jugement choc](#) contre Marine Le Pen. Certains députés ne voudraient pas que le narratif du RN attaquant une « *décision politique* » des juges prenne le dessus sur la défense de l'état de droit. Le député Renaissance Pieyre-Alexandre Anglade s'insurge contre « *une inversion des valeurs scandaleuse* » car « *Marine Le Pen devrait plutôt s'excuser devant le peuple français d'avoir détourné de l'argent public* ». « *Il y a un relativisme sur lequel on débat depuis hier, des heures et des heures. Mais on devrait plutôt dire : dehors !* », ajoute le président de la commission des affaires européennes de l'Assemblée.

Dans l'effervescence des couloirs du Palais-Bourbon, les députés prennent acte de la décision du tribunal correctionnel de Paris. « *La justice a fait son job* » sur « *des preuves manifestes* », estime Vincent Jeanbrun, porte-parole du groupe Droite républicaine (LR). Mais beaucoup d'élus se montrent surtout inquiets de [la mise en cause des juges](#). Le nouveau patron des députés communistes Stéphane Peu estime que « *le gouvernement est trop timide dans sa réaction de protection de l'institution judiciaire* » et doit montrer son « *intransigeance* » à l'égard des attaques qu'elle subit.

### Une « réflexion » sur l'exécution provisoire

Sans le citer, l'élus du PCF a dans sa ligne de mire François Bayrou, dont l'entourage a rapporté qu'il était « *troublé par l'énoncé du jugement* ». Il n'est pas le seul. Au sein du camp présidentiel, des députés s'interrogent sur à quoi joue le premier ministre. À Renaissance, un élu critique « *des propos qui sont tout de même inquiétants parce que la séparation des pouvoirs s'applique, je ne vois pas pourquoi on pleurniche sur le sort de*

*Marine Le Pen* ». Au MoDem, parti de François Bayrou, les porte-parole du groupe s'agacent : « *Nous ne sommes pas troublés, nous sommes en phase avec les juges* ».

À lire aussi

[Condamnation de Marine Le Pen : « La justice a-t-elle été instrumentalisée à des fins politiques ? »](#)

Plusieurs fois interrogé, en particulier par le président du groupe socialiste Boris Vallaud, le chef du gouvernement a tenté de clarifier sa position, apportant son « *soutien inconditionnel, non mesuré et puissant* » aux magistrats menacés. Pour autant, il estime « *qu'il y a des interrogations* » et que « *la réflexion doit être conduite* » par les parlementaires à propos de l'exécution provisoire, qui « *fait que des décisions lourdes et graves ne sont pas susceptibles de recours* ». « *En principe de droit, toute décision lourde et grave en matière pénale doit être susceptible d'appel* » et « *de recours* », insiste-t-il.

« *La loi à partir de laquelle les juges ont pris leur décision a été votée par le Parlement* » et « *c'est le Parlement qui décidera si oui ou non, il convient de toucher à l'écriture de la loi* », a encore souligné François Bayrou, répondant au chef de file des députés UDR Éric Ciotti, allié de Marine Le Pen. Ce dernier entend déposer en juin une proposition de loi pour « *supprimer* » l'exécution provisoire. Le feuilleton politique et parlementaire ne fait que commencer.

[https://www.la-croix.com/politique/proces-du-rn-a-l-assemblee-nationale-la-riposte-de-marine-le-pen-secoue-les-deputes-20250401?utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=NEWSLETTER\\_CRX\\_ESS\\_ENTIEL\\_SOIR\\_EDITO&utm\\_content=20250401](https://www.la-croix.com/politique/proces-du-rn-a-l-assemblee-nationale-la-riposte-de-marine-le-pen-secoue-les-deputes-20250401?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=NEWSLETTER_CRX_ESS_ENTIEL_SOIR_EDITO&utm_content=20250401)